

CONSEIL MUNICIPAL

29 Novembre 2018

Le **vingt-neuf Novembre deux mil dix-huit**, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de VALLAN s'est réuni en séance ordinaire, sur convocation et sous la présidence de Bernard Riant, Maire.

Présents : Bernard Riant, Maire

Richard GAUTIER, Joël NAIN, Véronique PIERRON, adjoints

Maurice POULIN, Frederic MAGNIER, Jean Michel GUYOT, Dany MOINE, Nadine DURAND, Martine CHEVALLIER

Absents excusés : Thierry GUENARD (pouvoir à Joël NAIN) Maryline RENAUDIN (pouvoir à Véronique PIERRON) Mathieu DEBAIN (pouvoir à Bernard Riant)

Absents :

Secrétaire de Séance : Véronique PIERRON

Conseillers en exercice : 13

Présents : 10

Votants : 13



1 - ADOPTION DU COMPTE RENDU du 25 Octobre 2018

Rectificatif : Projet de schéma de mutualisation de la Communauté de l'Auxerrois

3 membres du conseil se sont abstenus quant à la réactualisation 2019-2020 de ce projet.

2 - DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Maison et terrain, sis 23 Grande Rue, cadastrés AB 101 et 102

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés

↳ décide de ne pas utiliser son droit de préemption, à l'unanimité des présents et représentés.

3 - COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Commission Enfance

Rapporteur : Véronique PIERRON

1. Création poste animateur territorial non permanent

Le contrat avenir de Najma LAZRAK prend fin le 30 novembre 2018.

Il convient de créer, pour les besoins du service périscolaire, un poste non permanent d'animateur territorial, catégorie B, indice brut 366 - indice majoré 339, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} décembre 2018 au 15 janvier 2019 pour les besoins du service sur la base de 35 h/semaine.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés

↳ Donne son accord.

2. Achat sapins de Noël

A l'occasion de Noël, la commune a commandé, par l'intermédiaire de la Coopérative Scolaire des Ecoles, des sapins.

Le montant de cet achat s'élève à 31 €. Il sera remboursé à la coopérative scolaire des Ecoles.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés

→ Donne son accord pour ce remboursement.

Conseil d'école du 6 novembre 2018

Effectifs à la rentrée de septembre : 9 PS 14 MS 7 GS 6 CP 14 CE1 14 CE2 scolarisés à Vallan
8 CM1 ET 11 CM2 à Gy l'Evêque.

Des exercices évacuation incendie et de mise à l'abri attentat-intrusion malveillante ont été réalisés dans les écoles de Vallan et Gy l'Evêque.

Commémoration 11 novembre

De nombreux enfants ont été présents pour le 100^e anniversaire des commémorations du 11 novembre 1918. Un poème a été lu par les enfants des écoles qui étaient, pour l'occasion, encadrés par leurs institutrices Me Geoffroy et Gaudin.

Information tarifs accueil périscolaire et extrascolaire

Une information va être faite aux parents concernant les nouveaux tarifs de l'accueil péri scolaire et extra scolaire qui seront revus au 1^{er} janvier 2019.

Commission Environnement - Attractivité

Rapporteur : Joël NAIN

1. Achat table béton + 2 bancs à installer aux Saussis

La commission environnement présente 2 devis

Devis SEMIO : 1043,88 €

Devis LEBEAU : 923,64 €

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés :

↳ valide cet achat et retient le devis de l'entreprise LEBEAU pour un montant de 923.64 euros.

2. Commission du 15 novembre 2018

La commission s'est réunie, le jeudi 15 novembre 2018 à 11 h à la Mairie.

Présents : Nadine DURAND, Martine CHEVALLIER, Maryline RENAUDIN, Joël NAIN

Absents excusés : Véronique PIERRON, Thierry GUENARD

Des devis sont en cours pour l'installation d'une plaque au jardin du souvenir

La commission propose de relancer le concours communal des maisons illuminées 2018. Le passage aura lieu le jeudi 20 décembre 2018 à 18 h 30 : rendez-vous à la Mairie.

La cérémonie de remise des prix du concours départemental des villes, villages et maisons fleuries 2018 a eu lieu le mardi 20 novembre 2018 à 18 h au centre culturel d'Appoigny.

Madame Bernadette BOUTEAU figure au palmarès dans la catégorie « maisons fleuries avec jardins » et a reçu les félicitations du jury.

Commission Travaux
Rapporteur : Bernard Riant

1. Devis Démoussage toit église et remplacement des tuiles défectueuses

STE (1.445,30 HT - 1.734,36 TTC)

FAUCONNET (2.173,89 HT - 2.608,67 TTC)

Le conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés :

↳ retient le devis de STE pour un montant de 1 445.30 euros HT.

2. Travaux Vestiaires Stade

Les chasseurs souhaitent utiliser le local qui se trouve au terrain de foot comme point de rencontre. Bernard Riant rappelle :

- qu'il s'agit là d'un ERP (Etablissement Recevant du Public) et que nous avons des règles imposées à respecter quant à la mise aux normes.
- Qu'à l'origine sa construction avait une vocation « sportive »

Joël NAIN présente les différents devis établis pour la remise en état de ce local.

- Electricité 7 284.00 ttc

- Plomberie 2 129.60 ttc

- Maçonnerie 8 128.08 ttc

Soit un total de 17 540.68 ttc

Bernard Riant demande à chacun de se positionner sur le montant du devis et sur l'utilisation de ce local.

Les membres du conseil à l'unanimité des présents et représentés

↳ se prononcent contre ce projet.

Commission Voirie Assainissement

Rapporteur : Bernard Riant

L'entreprise BANSARD a effectué le balayage de la route de Chevannes.

La réception des travaux sera programmée prochainement.

Commission Animation

Rapporteur : Richard Gautier

- La troupe « Les SALTIMBANQUES » se produira à nouveau à la salle de la fontaine le 20 Janvier 2019 à 15 heures. Comme les années précédentes, un euro par entrée sera reversé aux écoles.
- Le 7 décembre la chorale VALLKYRIE sera en concert à la salle de la fontaine à 20 heures au profit du téléthon.
- Lionel OLIVIER (Prix « Quai des Orfèvres » en 2016) a dédié ses livres à la bibliothèque le samedi 24 novembre.
- Le C.A.C.V. a remercié tous les membres qui ont participé à la journée du vide grenier en offrant « le pot de l'amitié » le vendredi 9 novembre.
- « Années 40 » le budget prévisionnel est en cours d'élaboration ainsi que les demandes de subvention.
- HALLOWEEN : toujours autant d'enfants et toujours autant de bonbons : merci à tous les habitants qui nous ont ouvert leur porte et nous ont permis de passer un agréable moment.
- Frédéric MAGNIER est chargé de remettre à jour le site internet de la Commune : chaque association devra lui faire parvenir les modifications à apporter.
- Remerciements à nos donateurs pour l'établissement du bulletin municipal

Commission Accessibilité*Rapporteurs : Véronique PIERRON et Joël NAIN*

Pas de dossier

COMMISSION Maison Citoyenne*Rapporteur : Véronique PIERRON***1. Maison citoyenne : Maîtrise d'œuvre - avenant 2 - prolongation délai exécution construction bâtiment**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire, en raison des retards de chantier de la maison citoyenne, de prolonger le délai d'exécution du marché de maîtrise d'œuvre avec achèvement au 1^{er} mars 2019.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés :

- ↳ donne son accord pour prolonger le délai d'exécution du marché de maîtrise d'œuvre avec achèvement des travaux au 1^{er} mars 2019.

2. Maison citoyenne : choix des peintures

Les échantillons seront à notre disposition en se 49. Les membres du Conseil se réuniront pour apporter leur avis.

Différents corps de métier sont présents : le bâtiment doit être clos prochainement. Un 1^{er} test d'étanchéité est programmé pour le 14 décembre prochain.

3. Place communale : choix des entreprises**Attribution lot 2 - espaces verts**

Vu la mise en ligne le 31 mai 2018, sur la plateforme Klekoon, de la consultation organisée en vue de la passation d'un marché de travaux public, dans le cadre de l'aménagement de la place communale aux abords de la maison citoyenne pour les lots 1 et 2,

Vu la publication dans l'Yonne Républicaine le 5 Juin 2018 d'un avis d'appel à concurrence en vue de la passation d'un marché de travaux public, dans le cadre de l'aménagement de la place communale aux abords de la maison citoyenne pour les lots 1 et 2,

Vu, le tableau de synthèse de la commission d'ouverture des plis en date du 6 juillet 2018,

Vu les candidatures reçues, à savoir

- ↳ Lot 1 - VRD : aucune enveloppe
- ↳ Lot 2 - Espaces verts : 1 enveloppe

Vu, le rapport d'analyse des offres reçues en date du 27 juillet 2018,

Vu, le tableau récapitulatif des offres, ci-après :

Entreprises	Critères							
	Offres base retenues HT	Option	Total HT	Offres retenues TTC	Offre /50	Valeur tech. /50	Note totale sur 100	Classement
CHARTREL ENVIRONNEMENT	44 471,13	104,76	44 575,89	53 491,07	50	39	89	1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés

- Décide d'attribuer, dans le cadre de l'aménagement de la place communale aux abords de la maison citoyenne

- ↳ Le lot 2 - espaces verts à l'entreprise **CHARTREL ENVIRONNEMENT**, pour un montant de 44.575,89 € HT - 53.491,07 € TTC
- ↳ Charge le Maire de procéder aux démarches inhérentes à ce marché

Attribution lot 1 - V.R.D.

Suite à l'appel d'offre infructueux du lot 1 - VRD,

Vu la mise en ligne le 31 août 2018, sur la plateforme Klekoon, de la consultation organisée en vue de la passation d'un marché de travaux public, dans le cadre de l'aménagement de la place communale aux abords de la maison citoyenne pour le lot 1,

Vu la publication dans l'Yonne Républicaine le 4 septembre 2018 d'un avis d'appel à concurrence en vue de la passation d'un marché de travaux public, dans le cadre de l'aménagement de la place communale aux abords de la maison citoyenne pour le lot 1,

Vu, le tableau de synthèse de la commission d'ouverture des plis en date du 1^{er} octobre 2018,

Vu, le rapport d'analyse des offres reçues en date du 5 octobre 2018 ; compte tenu des fortes disparités constatées et considérant la nécessité de procéder à une négociation avec les 3 entreprises ayant répondu à cette consultation,

Vu, l'audition et la négociation avec les 3 entreprises,

Vu, le rapport définitif des analyses en date du 26 novembre 2018,

Vu le tableau récapitulatif des offres, ci-après :

Entreprises	Critères					
	Total TTC	Total HT	Offre /50	Valeur tech. /50	Note totale sur 100	Classement
ETPB	226 214,40	188 512,00	48,25	40,50	88,75	2
EUROVIA	217 462,56	181 218,80	50,00	40,50	90,50	1
COLAS	229 509,64	191 258,03	47,13	40,25	87,38	3

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés

Décide d'attribuer :

→ Le lot 1 - VRD à l'entreprise **EUROVIA**, pour un montant de 181 218,80 € HT - 217 462,56 € TTC

→ Charge le Maire de procéder aux démarches inhérentes à ce marché

COMMISSION CCAS

Rapporteur : Véronique PIERRON

Une personne nous a fait part de son regret de la suppression du repas offert aux aînés, au bénéfice des colis. Un repas de Noël serait l'occasion de rompre la solitude des personnes âgées.

Véronique PIERRON rappelle :

- que ce choix avait été voté à **l'unanimité des membres du conseil municipal** par souci d'économie et propose, pour éviter l'isolement des personnes âgées qu'elles soient conviées aux anniversaires ou autres activités du club,
- que lors de la visite de fin d'année des membres du conseil, certaines personnes âgées profitent de ce moment d'intimité pour faire part de leurs problèmes,
- que la différence de prix entre les repas et les colis a été affectée à la subvention versée à l'ADMR.
- demande à Maurice POULIN d'être le relai auprès des membres du club des aînés.

COMMISSION MUTUELLE COMMUNALE

Rapporteur : Maryline RENAUDIN

RAS

4 - BUDGET COMMUNE

1. Subvention 2018

La commission des finances propose de verser en 2018, la subvention suivante :

	2018	total
Collectif des Associations de Vallan	2 300	2 300

Le Conseil Municipal, DÉCIDE à l'unanimité des présents et représentés

- De verser la subvention indiquée ci-dessus à l'article 6574

2. Décision modificative n° 5

Le Maire propose la décision modificative suivante :

Insuffisance crédits à l'article 6574

Imputation	Ouvert	Réduit
D F 61 6132		2 300,00
D F 65 6574	2 300,00	

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés

- Donne son accord pour la décision modificative 5, ci-dessus indiquée.

3. Durée amortissement subventions d'équipement

Le Maire rappelle, pour mémoire, que la commune a versé en 2015, une subvention d'équipement à l'OAH pour la construction des logements locatifs.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2121-29,

Vu l'arrêté du 29/12/11 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 fixant les durées d'amortissement des subventions d'équipement comme suit :

Vu, la délibération n° 2018.03.15 du Conseil Municipal, en date du 29 mars 2018, ayant fixé les durées d'amortissement des subventions d'équipement, comme ci-dessus indiqué,

- Biens mobiliers, matériel ou études : 5 ans
- Biens immobiliers ou installations : 15 ans
- Projet d'infrastructures d'intérêt national : 30 ans

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'amortir les subventions d'équipement, inférieures à 3.000 €, sur une durée de 3 ans.

-

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés donne son accord.

5 - ELECTIONS

1. Répertoire Electoral Unique - commission de contrôle

La loi 2016-1048 du 1^{er} août 2016 réforme intégralement les modalités de gestion des listes électorales et crée un **répertoire électoral unique** et permanent (REU) à partir du 1^{er} janvier 2019 et dont la tenue est confiée à l'Institut National de la Statistique et Etudes Economiques (INSEE).

A compter du 1^{er} janvier 2019, les changements seront les suivants :

- Suppression de la date limite de dépôt d'une demande d'inscription fixée au 31 décembre : Les électeurs pourront s'inscrire tout au long de l'année et en cas d'élection, jusqu'au 6^{ème} vendredi précédant le scrutin.
- Révision permanente des listes électorales : les demandes d'inscription déposées tout au long de l'année par les électeurs sont instruites au fur et à mesure de leur réception

- Le Maire, décideur dans l'établissement des listes : la décision d'inscription ou de radiation pour perte d'attache communale est prise par le maire, avec contrôle à posteriori par une commission de contrôle
- Une gestion sécurisée des listes électorales par l'INSEE qui intègre directement dans le REU, les radiations pour décès et incapacité, les inscriptions d'office des jeunes et des personnes qui viennent d'acquérir la nationalité française en les rattachant à leur commune de résidence.

Dans ce cadre, une commission de contrôle doit être constituée. Elle comprend 3 membres : un conseiller municipal, un délégué de l'administration désigné par le représentant de l'Etat et un délégué désigné par le Président du Tribunal de Grande Instance.

Information fonctionnement commission contrôle

La commission doit se réunir au moins une fois par an et, en tout état de cause, entre le 24^{ème} et le 21^{ème} jour avant chaque scrutin.

Les années sans scrutin, et si elle ne s'est pas réunie depuis le 1^{er} janvier, la commission se réunit au plus tard entre le 6^{ème} vendredi précédant la 31 décembre et l'avant-dernier jour ouvré de l'année.

Exemple : en 2019, pour les élections des représentants au Parlement Européen du 26 mai 2019, la commission de contrôle devra impérativement se réunir entre le 2 et le 5 mai 2019

Le Maire demande aux conseillers municipaux qui est candidat pour être membre de la commission de contrôle.

Maryline RENAUDIN sera membre de la commission de contrôle.

6 - PERSONNEL COMMUNAL

1. Bilan formation HEZARD

Dans le cadre du contrat avenir de Marie HEZARD, la Commune a une obligation de formation.

Un bilan de compétence sera effectué en 2019 pour la somme de 1 470 euros.

6 - DÉCISION DU MAIRE

N°2018.11.06

Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal
(Art L.2122 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Vu la délibération 2014/24 du 24.4.2014, relative aux délégations du conseil municipal données au Maire,

Le Maire informe le Conseil Municipal que le devis fourni par l'entreprise CIBC Bourgogne Sud pour le bilan de compétence HEZARD a été signé. Il s'élève à 1.470 €.

Le Conseil Municipal prend acte.

7 - COMMUNICATIONS

Congés du boulanger :

Bernard RIAANT remercie Chantal CARON et Maryline RENAUDIN pour avoir assuré le remplacement pendant ces 15 derniers jours.

Prochaine réunion du Conseil : Jeudi 20 Décembre 2018 - **19 h 30**

La séance est levée à 23 heures

Fait et délibéré, le vingt-neuf novembre deux mil dix-huit.



Le Maire,
Bernard RIAANT

Véronique PIERRON

Richard GAUTIER

Joël NAIN

Frédéric MAGNIER

Maurice POULIN

Thierry GUÉNARD
Absent excusé

Nadine DURAND

Jean-Michel GUYOT

Mathieu DEBAIN
Absent excusé

Martine CHEVALLIER

Maryline RENAUDIN
Absente excusée

Dany MOINE